

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Deuxième session
Genève, 30 avril – 4 mai 2012

RAPPORT SUR LA RÉVISION DE LA NORME ST.66 DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

1. Lorsque la norme ST.66 de l'OMPI a été adoptée à sa huitième session par l'ancien Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques était en train d'élaborer une proposition de nouvelle norme de l'OMPI concernant la gestion électronique des éléments figuratifs des marques, à savoir la norme ST.67 de l'OMPI. À cet égard, au lieu de prévoir une recommandation détaillée sur les profils d'image pour les entités externes, la norme ST.66 de l'OMPI contenait la liste des formats de fichiers image et renvoyait à l'élaboration de la nouvelle norme de l'OMPI pour les détails sur les profils d'image.
2. Étant donnée que la norme ST.67 a été adoptée par l'ancien SDWG à sa onzième session, la norme ST.66 de l'OMPI devait être révisée afin de préconiser les profils d'image spécifiés dans la norme ST.67 de l'OMPI. Pour réviser la norme ST.66 de l'OMPI, le Bureau international a soumis une proposition de révision (PFR ST.66/2010/001) à l'examen et à l'approbation de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 en octobre 2010. L'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 a approuvé la proposition de révision et adopté par la suite la norme ST.66 révisée, version 1.2, en février 2012. La proposition de révision approuvée peut être consultée sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse <http://www.wipo.int/cws/en/taskforce/st66/pfr-already-adopted.html>.
3. Compte tenu des modifications apportées depuis 2007 aux codes à deux lettres figurant dans la norme ST.3 (ci-après dénommés "code ST.3") et aux codes de pays selon la norme ISO, il convient de réviser les schémas XML correspondants auxquels renvoie la norme ST.66 de l'OMPI. Ces schémas XML sont également mentionnés dans la norme ST.86 de l'OMPI et seront utilisés dans la nouvelle norme ST.96. À cet égard, la révision de ces schémas XML devrait être envisagée compte tenu de leur utilisation courante dans les normes de l'OMPI relatives au XML. Pour l'utilisation courante, des schémas XML conformes aux derniers

codes ST.3 et aux derniers codes de pays selon la norme ISO figurent dans une proposition de nouvelle norme ST.96 de l'OMPI (voir le document CWS/2/4). Une fois la norme ST.96 de l'OMPI adoptée, toutes les normes de l'OMPI utilisant le XML, y compris la norme ST.66 de l'OMPI, devront renvoyer aux schémas XML pour les codes ST.3 et les codes de pays selon la norme ISO.

4. Le CWS est invité à prendre note des résultats des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 et du rapport sur l'état d'avancement des travaux du responsable de la tâche, comme indiqué dans le présent document.

[Fin du document]